

Risques de l'usage du gaz hilarant

Utilisé majoritairement de manière récréative, l'oxyde nitreux comporte aussi des risques pour la santé et le vie humaine. Une fiche d'information fait le point.



© Infodrog

Alors qu'un accident de la route à l'issue fatale a été imputé à l'usage de gaz hilarant, en novembre 2021 à Bâle, la Centrale nationale de coordination des addictions, Infodrog, vient de publier une fiche d'information pour les professionnel·le·s en contact avec des consommateurs·trices de protoxyde d'azote. Des décès aux circonstances identiques ont également été enregistrés aux Pays-Bas et en France ces dernières années.

Si le document mentionne que « en Suisse, la consommation semble être marginale », il est clairement précisé que les données statistiques manquent et qu'un monitoring plus précis devrait être effectué.

En Europe, plusieurs pays ont pris des mesures d'interdiction de vente aux mineur·e·s, y compris par internet. « Aux Pays-Bas, l'augmentation de l'usage concerne les 16-24 ans et on constate un faible niveau de sensibilisation aux risques liés à un usage prolongé ou intensif de gaz hilarant ainsi qu'une présentation tardive pour une prise en charge médicale après avoir ressenti des effets secondaires », indiquent les auteurs et autrices.

Comme pour chaque fiche, celle-ci détaille les risques encourus par la consommation de la substance et des recommandations de prévention.

(CROC)

[Consulter la fiche](#)